

## TARIFS HEBERGEMENT 2024

Les forfaits sont fixés par la région Nouvelle-Aquitaine pour une année civile.

	DP4 48J DP5 60J	DP4 32 DP5 40	DP4 64 DP 5 80	DP 4 144J DP5 180J
FORFAIT	2 <sup>ème</sup> Trimestre 2023/2024 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024	3 <sup>ème</sup> Trimestre 2023/2024 1 <sup>er</sup> avril au 6 juillet 2024	1 <sup>er</sup> Trimestre 2024/2025 1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024	Total Annuel 2024
Internat 4 nuitées (1)	483,36 €	322,24 €	644,48 €	1 449,89 €
Internat 5 nuitées (2)	522,00 €	348,00 €	696,00 €	1 566,21 €
Demi-pension 4 jours (3)	155,52 €	103,68 €	207,36 €	467,21 €
Demi-pension 5 jours (4)	182,40 €	121,60 €	243,20 €	547,02 €

Les forfaits de demi-pension et d'internat sont établis sur une base forfaitaire de 180 jours pour un forfait 5 jours et 144 jours pour un forfait 4 jours quel que soit le nombre de jours réels.

- 1: Le forfait internat 4 nuitées inclut les 3 repas quotidiens (petits-déjeuners, déjeuners, dîners) et les nuits du lundi au vendredi midi.
- 2: Le forfait internat 5 nuitées inclut les 3 repas quotidiens (petits-déjeuners, déjeuners, dîners) et les nuits du lundi au vendredi midi ainsi que la nuit du dimanche soir (pas de dîner)
- 3: Le forfait demi-pension 4 jours comprend les déjeuners des lundis mardis jeudis et vendredis
- 4: Le forfait demi-pension 5 jours comprend tous les déjeuners du lundi au vendredi

Les créances de demi-pension et d'internat sont payables par : CARTE BANCAIRE (via le téléservice) - VIREMENT - CHÈQUE - ESPÈCES

**!\ En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à contacter rapidement le service intendance ou l'assistance sociale du lycée pour connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre.**